



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le mieux-être des aînés

Avis concernant des personnes aînées en situation de pauvreté

VERSION INTÉGRALE

Les recommandations seront acheminées, selon le cas, à :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

L'Avis a été adopté en bonne et due forme par le conseil d'administration.

FAIRE PARVENIR DEMANDES D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES OU RÉPONSES À :

Table de concertation des aînés de
Chaudière-Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105
Sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com.

LÉVIS, 12 mars 2022

AVIS CONCERNANT DES PERSONNES AÎNÉES EN SITUATION DE PAUVRETÉ (Vivre dans la dignité)

En préface : Sommaire des recommandations

L'OBJECTIF principal du présent AVIS de permettre à toutes les personnes aînées d'atteindre un REVENU VIABLE afin qu'elles puissent vivre dans la dignité.

RECOMMANDATION # 1

Que les instances gouvernementales augmentent substantiellement le revenu de base des personnes aînées en situation de pauvreté afin d'assurer à tous l'atteinte du revenu viable reconnu par l'IRIS¹. Cela pourrait se traduire par des subventions, des allocations, des crédits d'impôt, etc.

R # 1.1 Que le Gouvernement du Canada bonifie substantiellement le Supplément de revenu garanti (SRG) et augmente le montant de revenu qui discrédite l'accès au SRG.

R # 1.2 Que le Gouvernement du Québec instaure une allocation de supplément pour les personnes ayant un revenu faible (montant non imposable).

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec augmente le nombre de logements sociaux en rendant disponible des unités Accès logis qui permettent la construction de nouveaux logements sociaux.

RECOMMANDATION # 3

Il est recommandé au Gouvernement du Québec permette aux personnes démunies financièrement de recevoir des services gratuits au niveau des soins oculaires, dentaires et auditifs.

RECOMMANDATION # 4

Que le Gouvernement du Québec et les organismes de philanthropie de soutiennent adéquatement les organismes d'aide aux personnes en situation de pauvreté notamment les banques alimentaires et l'aide au transport dans les milieux ruraux.

RECOMMANDATION # 5

¹ Institut de recherche et d'information socioéconomique du Québec.

Que les Gouvernements du Canada et du Québec prennent des mesures rapides et efficaces pour contrôler et réduire l'inflation.

N.B. Ces recommandations sont détaillées à la page 14.



TABLE DE CONCERTATION

Introduction

DES AÎNÉS

DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le mieux-être des aînés

Le 23 novembre 2021, des membres de son conseil d'administration, des organismes d'aînés, des organismes de services aux aînés, des élus et des personnes aînées répondaient à une invitation de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) à une rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis.

La concertation se déclinait autour de 5 sujets identifiés en septembre par le conseil d'administration dont LA SITUATION DE PAUVRETÉ DE CERTAINS AÎNÉS. Sur les 55 personnes présentes, six ont choisi le sujet en titre. Elles formaient un sous-groupe. Dans un premier temps, les participants devaient donner des exemples de situations rencontrées qui selon eux étaient problématiques ou non-efficientes et en préciser des causes. Dans un deuxième temps, les équipiers devaient proposer des solutions aux problèmes mentionnés. Les participants avaient accès à une partie de la documentation présentée ici soit celle des pages 5, 6 et 7.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la transcription des propos recueillis lors de la journée du 23 novembre 2021. Ces propos sont présentés comme suit :

- « »

De plus, certains propos sont accompagnés d'un astérisque entre parenthèses, cela indique que des personnes bien identifiées nous ont fait parvenir des suggestions et/ou des commentaires écrits au moment de la concertation ou lors de la consultation ultérieure qui se terminait le 25 janvier 2022.

- « » (*)

N.B. : Une VERSION SYNTHÈSE de cet AVIS est disponible sur le site Web de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A – DOCUMENTATION	4
SECTION B – LES DONNÉES DE L’ÉCHANGE DU 23 NOVEMBRE 2021 ET AJOUTS DE LA CONSULTATION	9
<i>Des observations des participants.....</i>	9
<i>Des causes du problème</i>	10
<i>Des solutions</i>	12
SECTION C – LES RECOMMANDATIONS	14
SECTION D – DES AVIS COMPLÉMENTAIRES	16

SECTION A DOCUMENTATION

Lexique

PSV : Pension de la sécurité de la vieillesse (gouvernement fédéral)

SRG : Supplément de revenu garanti (gouvernement fédéral)

RRQ : Régie des rentes du Québec

MFR : Mesure du faible revenu (Statistique Canada)

MPC : Mesure du panier de consommation (Québec)

SFR : Seuil de faible revenu

SHQ : Société d'habitation du Québec

RPA : Résidences privées pour aînés

HLM : Habitation à loyer modéré

OBNL : Organisation à but non-lucratif

IRIS : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (Québec)

Revenu médian : Le montant du revenu qui divise une population en deux groupes égaux, la moitié ayant un revenu supérieur à ce montant et l'autre moitié ayant un revenu inférieur à ce montant.

1. DES INDICATEURS DE PAUVRETÉ

Nous croyons opportun de différencier quelques indicateurs de pauvreté. Au Québec, c'est la mesure du panier de consommation (MPC), pour statistiques Canada, c'est la mesure du faible revenu (MFR). Il en existe bien d'autres. On entend parler du seuil de la pauvreté, de Seuil de faible revenu (SFR), de Plafonds de revenu pour les besoins impérieux (PRBI).

L'utilisation du terme faible revenu réfère à la Mesure du faible revenu (MFR) ou le Seuil de faible revenu (SFR). Le seuil de pauvreté réfère à la Mesure du panier de consommation (MPC). Tout dépend de quoi on parle. Si on veut savoir combien il faut de sous pour sortir les aînés de la pauvreté, on parle alors du revenu viable (RV) tel que défini par l'IRIS.

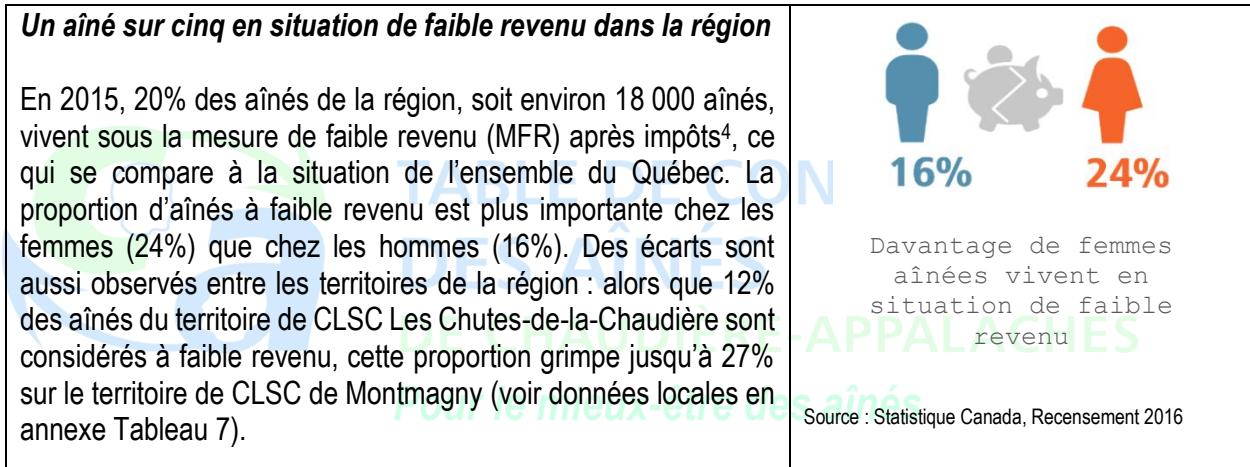
Voici un exemple concret des différents seuils selon ces 4 indicateurs, pour une personne seule, vivant à Lévis, en 2019 (Statistique Canada, 2021). Tableaux de données personnalisées : MPC, SFR et MFR, Lévis, 2019, personne seule².

MPC	SFR	MFR	RV
17 811 \$	18 520 \$	25 153 \$	27 409 \$

Nous avons choisi de parler de REVENU VIABLE comme nous le propose l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques du Québec).

² Source : Annie Fréchette, organisatrice communautaire (CISSSCA DSPu) et étudiante à la Maîtrise en service social dont le projet de Mémoire porte sur la pauvreté et l'imaginaire collectif.

2. DES DONNÉES DU « PORTRAIT DES AÎNÉS³ »



Le revenu médian après impôt des aînés de la région est de 22 420 \$, ce qui se situe en-dessous de celui des aînés de l'ensemble de la province (23 576 \$). Les femmes aînées ont un revenu médian après impôt inférieur de 8 000 \$ par rapport à celui des hommes (19 403 \$ comparativement à 27 457 \$). Le revenu médian après impôt varie également de plusieurs milliers de dollars entre les territoires de CLSC de la région, de 20 549 \$ (Montmagny) à 27 369 \$ (Les Chutes-de-la-Chaudière).

Lorsqu'on est pauvre et qu'on a peu de soutien social, l'espérance de vie risque d'être plus courte, la qualité de vie, le mieux-être et la santé peuvent être grandement altérés⁵.

3. DES DONNÉES DE L'AREQ – Coalition pour la dignité (Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec)

Pour que les aînés puissent vieillir dans la dignité, il leur faut des revenus décents, c'est-à-dire supérieurs au seuil de faible revenu; ce dernier se situant entre 24 083 \$ et 32 682 \$ après impôts pour une personne seule. Or, une personne de 65 ans et plus qui a droit seulement à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) dispose d'environ 18 000 \$, se retrouvant donc bien en dessous de ce seuil.

PENSION DE LA SÉCURITÉ DE VIEILLESSE (PSV) ET SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

Les dernières annonces gouvernementales n'ont pas permis de soulager réellement les aînés à faible revenu. La hausse de 10 % de la PSV, soit environ 730 \$ par année, promise lors du dernier budget fédéral, s'applique seulement aux aînés de 75 ans et plus. En ce qui a trait à la bonification de 300 \$ pour la PSV et à celle de 200 \$ pour le SRG, elles ont été versées au printemps dernier et ne constituaient qu'un paiement unique non récurrent.

Source : <https://areq.lacsq.org/publication/coalition-pour-la-dignite-des-aines/>

³ *Portrait des aînés - Besoins et enjeux 2016-2021, TCA-CA, mars 2019. PP 5 et 6.*

⁴ À titre indicatif, les seuils des mesures de faible revenu après impôts (MFR-Apl) sont de 22 133 \$ pour un ménage privé de 1 personne et de 31 301 \$ pour un ménage privé de 2 personnes.

⁵ *Portrait des aînés - Besoins et enjeux 2016-2021, TCA-CA, mars 2019. P. 24, # 5.*

4. CE QUI PEUT CONSTITUER LE REVENU DES PERSONNES AÎNÉES

A) Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et Supplément de revenu garanti (SRG)

PSV (déc. 2021) maximum de 635,26 \$ par mois ou 7 623,12 \$ par année.

SRG (déc. 2021) maximum de 948,82 \$ par mois ou 11 385,84 \$ par année pour un revenu inférieur à 19 248 \$ pour une personne vivant seule et de 571,15 \$ par mois ou 6 853,80 \$ pour l'époux ou le conjoint si revenu combiné inférieur à 25 446 \$.

B) Autres revenus = « x »

- Retraite Québec (RRQ) si la personne a travaillé;
- Revenus de pension si la personne a travaillé et si elle avait un fonds de pensions;
- Placements et autres actifs.

La personne qui reçoit du Supplément de revenu garanti (SRG) ne peut avoir beaucoup d'autres revenus à ajouter sinon elle devient non-éligible.

La pension de la sécurité de la vieillesse est imposable (PSV) mais pas le Supplément de revenu garanti (SRG).

Alors une personne recevant la PSV, pour recevoir le plein montant du SRG ne peut avoir que 11 624,88 \$ comme autre revenu (revenu maximal 19 248 \$ - 7 623,12 \$).

PSV + « x » = REVENU	+ SRG =	MONTANT DISPONIBLE
Si 7 623 \$ + 0 = 7 623 \$ + 11 385 \$	= 19 008 \$ (A)	
Si 7 623 \$ + 8 990 \$ = 16 613 \$ + 11 385 \$	= 27 998 \$ (B)	
Si 7 623 \$ + 11 624 \$ = 19 247 \$ + 11 385 \$	= 30 632 \$ (C)	

Les cas A et B sont sous le seuil de la pauvreté, cependant le cas A est vraiment en grande difficulté. Dans le cas C, la personne seule a un revenu inférieur au plafond exigé pour ne pas être pénalisée mais elle n'est pas loin du REVENU VIABLE.

5. LE REVENU VIABLE

Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC)

Seuils de la MPC, selon le type de collectivité rurale et la taille de l'unité familiale, en base de 2008 et en base de 2018, Québec 2021.

	SEUILS DE LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC) - Québec 2021							
	Nombre de personnes							
	1 personne		2 personnes		3 personnes		4 personnes	
	Base 2008	Base 2018	Base 2008	Base 2018	Base 2008	Base 2018	Base 2008	Base 2018
Régions rurales	18 360 \$	19 777 \$	25 965 \$	27 968 \$	31 800 \$	34 254 \$	36 720 \$	39 553 \$
Moins de 30 000 habitants	18 407 \$	19 564 \$	26 032 \$	27 667 \$	31 882 \$	33 885 \$	36 814 \$	39 128 \$
30 000 à 99 999 habitants	17 324 \$	19 587 \$	24 499 \$	27 701 \$	30 006 \$	33 926 \$	34 647 \$	39 175 \$
100 000 à 489 999 habitants	17 872 \$	19 848 \$	25 275 \$	28 069 \$	30 955 \$	34 377 \$	34 744 \$	39 696 \$
RMR ⁶ de Québec	18 047 \$	20 517 \$	25 523 \$	29 015 \$	31 259 \$	35 536 \$	36 095 \$	41 033 \$
RMR de Montréal	18 753 \$	21 132 \$	26 521 \$	29 885 \$	32 482 \$	36 601 \$	37 507 \$	42 264 \$

Source : Le revenu viable 2021 : pour une sortie de pandémie sans pauvreté, IRIS, avril 2021. Page 3.

N.D.L.R.⁷ Le calcul du MPC par le Québec se fait à partir d'éléments provenant de Statistiques Canada. En 2008, une base de calcul a été établie par le Québec puis elle a été révisée en 2018 d'où Base 2008 et Base 2018.

- Le revenu viable permet d'évaluer le revenu nécessaire à trois types de ménages dans sept localités québécoises pour leur permettre un niveau de vie digne et sans pauvreté, au-delà de la seule couverture de leurs besoins de base telle que mesurée par la Mesure du panier de consommation (MPC).
- En 2021, le revenu viable calculé pour une personne seule varie entre 24 433 \$ (Saguenay) et 32 607 \$ (Sept-Îles). À Montréal, il est de 28 783 \$, soit près de 1,3 fois le seuil MPC applicable, et il suppose un salaire horaire d'au moins 18 \$ à temps plein.
- Le revenu viable met en évidence des situations de pauvreté non repérées par la MPC. C'est le cas notamment des personnes de 65 ans et plus avec les garanties de revenu minimales (pension de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti) et des personnes devant vivre au salaire minimum ou l'équivalent. Cette

⁶ RMR : région métropolitaine de recensement.

⁷ Note de la rédaction

comparaison met également en évidence la gravité du déficit de ressources encouru par les personnes à l'aide sociale.

- Les pertes d'emploi et autres impacts négatifs de la pandémie en cours touchent davantage les ménages sous le revenu viable ou autour de celui-ci. Une sortie de pandémie sans pauvreté suppose de prioriser l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population sur celle des revenus du cinquième le plus riche.
- Le calcul du revenu viable montre l'importance de transports en commun abordables et adaptés aux besoins des citoyen·ne·s pour réduire à la fois les dépenses des ménages et les émissions de GES.

Source : Le revenu viable 2021 : pour une sortie de pandémie sans pauvreté, IRIS, avril 2021. Page 1.

Le REVENU VIABLE est donc le montant qui permet de sortir de la pauvreté.

Pour le mieux-être des aînés

6. LES SOLUTIONS DE LA COALITION POUR LA DIGNITÉ DES AÎNÉS⁸

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés (CDA) est un regroupement d'associations nationales de personnes aînées constituant un interlocuteur privilégié auprès du gouvernement pour les dossiers qui touchent ou qui rejoignent les préoccupations des personnes aînées québécoises, notamment en matière de revenus et de finance, de santé, d'hébergement, etc. La CDA regroupe six associations, à savoir :

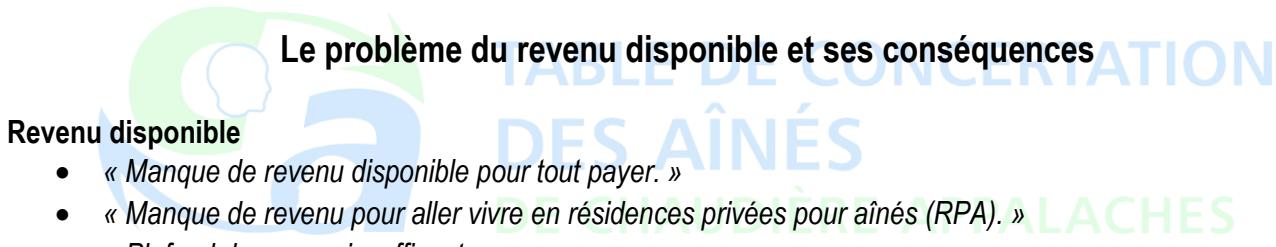


- Bonifier le SRG.
- Bonifier la PSV à partir de 65 ans.
- Créer une nouvelle allocation pour les aînés qui n'ont pas un revenu suffisant à la retraite.

⁸ <https://coalitiondigniteaines.quebec/>

SECTION B
LES DONNÉES DE L'ÉCHANGE DU 23 NOVEMBRE 2021
ET LES AJOUTS DE LA CONSULTATION

Des observations des participants



Revenu disponible

- « Manque de revenu disponible pour tout payer. »
- « Manque de revenu pour aller vivre en résidences privées pour aînés (RPA). »
- « Plafond de revenu insuffisant. »
- « Difficulté à combler les besoins de base. »
- « Manque de revenu pour faire face aux imprévus. »

Logement

- « Manque de logements sociaux. »
- « Manque d'HLM disponibles. »
- « Coût d'hébergement en CHSLD différent entre des conjoints mariés ou des conjoints de fait – iniquité. »

Alimentation

- « Recours à des aliments de moindre qualité. » (*)
- « Recours à des banques alimentaires. » (*)
- « Dans certains milieux, la fermeture des services comme une grande épicerie oblige les gens à faire leurs achats dans les dépanneurs – les coûts sont plus dispendieux (accessibilité alimentaire). »

Transport

- « Accès à l'achat d'une automobile pour les différents déplacements - impossible. »

Santé

- « En perte d'autonomie, les besoins de base risquent d'augmenter. »
- « Accessibilité aux soins de santé compromise – manque de sous pour aller au privé. »

Accessibilité aux technologies informatiques

- « Accès aux facilités électroniques compromises. »
- « Accès à Internet impossible parce que trop couteux. »

Sentiment d'inadéquation

- « Un faible revenu peut facilement entraîner de l'isolement parce que la personne ne se sent pas comme les autres ou pas bien habillée. »

Des causes du problème

- « Le bénéficiaire de la pension de vieillesse doit payer ses services dentaires, ses lunettes alors que pour celui qui reçoit de l'aide sociale, c'est gratuit. ».
- « Les programmes sociaux ne répondent pas adéquatement à l'élévation du coût de la vie. »
- « Les fonds de pension ne sont pas indexés ou pas suffisamment indexés au coût de la vie. »
- « Les inégalités salariales entre hommes et femmes persistent. »
- « Le manque de reconnaissance des femmes qui ont fait du bénévolat⁹. »
- « L'isolement des personnes aînées. »
- « L'augmentation du coût de la vie surtout en 2021. »
- « Une offre considérable de logements beaucoup trop coûteux. »

Pour le mieux-être des aînés

CONSTAT : Des exemples de l'enchaînement des conséquences

Revenu

Lorsqu'une personne aînée n'a pas un revenu suffisant pour combler tous ses besoins, il s'ensuit tout un ensemble de conséquences. Elle a de la difficulté à combler ses besoins de base. Lorsqu'il arrive un imprévu, c'est la catastrophe. Le problème est plus criant chez les femmes.

Logement

Les personnes en situation de pauvreté ne sont généralement pas propriétaire de leur lieu de résidence. Les manque de ressources financières les amène à prendre des loyers de moindre qualité parce que moins dispendieux. La personne aînée a plus de difficulté à se loger en RPA qui offre des services. De plus, les places en HLM sont limitées.

Alimentation

Sans une disponibilité de ressources financières suffisantes, souvent l'alimentation en souffre : manque d'accès à des aliments sains, manque de diversité, recherche de spéciaux, etc.

Déplacements

La personne n'a pas les moyens de se payer une automobile pour ses déplacements. Depuis plusieurs années, la question du transport demeure une préoccupation importante... notamment en milieu rural¹⁰. Dans les petites municipalités, il arrive que des services ferment et alors la personne aînée doit faire ses achats au dépanneur, ce qui augmente les coûts. La notion de mobilité permettant l'accessibilité aux services de bases ou à la participation sociale, augmente le niveau d'autonomie.

⁹ Il est question ici également du travail domestique et de la proche aidance - ce sont en fait les femmes qui ont contribué à la société autrement que par le travail et qui reçoivent ainsi peu de RRQ.

¹⁰ Portrait des aînés - Besoins et enjeux 2016-2021, TCA-CA, mars 2019. P. 17.

Soins de santé

Si la personne est en perte d'autonomie, elle aura davantage de besoins à combler. Il s'ensuivra que la personne peut négliger sa santé, son alimentation. S'il survient des problèmes de santé, il se peut qu'elle soit placée sur une liste d'attente, elle n'a pas les ressources pour aller au privé.

Internet

La personne aînée à faible revenu n'a pas accès aux facilités électroniques puisque c'est trop dispendieux. Ce qui pouvait être considéré comme un luxe pour la personne aînée est devenu un besoin essentiel comme nous l'a démontré la pandémie.

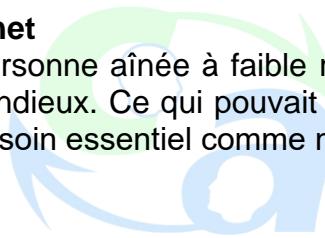


TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Déterminants du vieillissement

Isolement

Avec l'accumulation de ce qu'on vient de mentionner, il s'ensuit que la personne aînée s'isole, ce qui diminue sa participation sociale, un déterminant important du bien vieillir.

Une invitée de dernière minute : l'inflation

Au cours de l'année 2021, l'inflation a grimpé au détriment principalement des personnes les plus démunies.

« Ainsi, le Québec affiche maintenant une hausse de l'IPC de 5,1 % sur 12 mois, un taux égalé ou dépassé seulement par le Nouveau-Brunswick (5,1 %), la Nouvelle-Écosse (5,2 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (6,3 %). »

Source : Journal de Montréal, le 20 octobre 2021.

Des solutions

A- ACTIONS DES PERSONNES

Individuellement

- « Vivre dans une maison intergénérationnelle. »
- « Vivre en colocation. »

Autres personnes

- « Donner régulièrement, à toutes les personnes démunies de l'information sur les ressources disponibles. »
- « Donner généreusement aux collectes, guignolées, fondations en liens avec la pauvreté. »

B- FAIRE APPEL À LA SOCIÉTÉ

Plus de revenu

- « Augmenter les revenus des personnes. »
- « Avoir des mesures ciblées pour les plus démunis, »
- « Élever le montant du Supplément du revenu garanti. »
- « Pouvoir être exempté d'impôt sur le revenu gagné jusqu'à un montant maximum. »
- « Pouvoir recevoir un revenu de travail plus important avant d'être pénalisé par le Supplément du revenu garanti. »
- « Donner une subvention provinciale de 2 000 \$ aux personnes les plus démunies. »
- « Bonifier le crédit d'impôt pour les services d'aide à domicile. »

Le logement

- « Construire de nouveaux logements sociaux. »
- « Accorder des mesures incitatives pour favoriser les maisons intergénérationnelles. »
- « Changer la politique du paiement de l'hébergement public pour abolir la disparité entre les conjoints mariés et les conjoints de fait. »
- « Baisser le coût des logements en HLM. » (*)
- « Construire des RPA avec un coût minime pour le logement, le reste étant assumé par le gouvernement. » (*)
- « Régulariser la situation concernant les coûts chargés dans les CHSLD pour les couples mariés et les conjoints de fait. » (*)

La nourriture

- « Augmenter les services essentiels en nourriture. » (*)
- « Subventionner les municipalités pour ouvrir des Points de service style Frigo Plein. » (*)
- « Inviter les producteurs de viande, d'œufs, etc. à donner des produits aux Points de service et les récompenser en leur accordant de crédits d'impôt. » (*)

Le travail

- « Accorder des incitatifs pour le retour au travail. »
- « Mettre à jour la Loi sur la santé et la sécurité au travail, car les personnes accidentées qui ont 65 ans et plus reçoivent de moins en moins de prestations de la CNESST et n'en reçoivent plus à partir de 70 ans. » (*)

Accès aux technologies informatiques

- « Faire connaître le Programme **Familles branchées** du Gouvernement du Canada (programme qui permet à des aînés et de familles à faible revenu à des services Internet haute vitesse résidentiels abordables en 2022). » (*)
- « Améliorer le programme **Familles branchées** parce que les fournisseurs d'internet de certaines MRC ne sont pas inclus. » (*)

Pour le mieux-être des aînés

VOIR À CE SUJET LA RECOMMANDATION DANS « AVIS SUR L'ISOLEMENT DE CERTAINS AÎNÉS AVEC LA PANDÉMIE »

Mesures complémentaires

- « Permettre aux personnes les plus démunies de recevoir des services gratuits au niveau des soins oculaires, dentaires et auditifs. »
- « Permettre le PEFSAD¹¹ pour les soins de vie quotidienne pas seulement pour les activités de services en aide domestique. »
- « Augmenter le financement des organismes communautaires. »
- « Favoriser la mise en place de réseau de transport collectif dans toute la province pour réduire l'isolement. »
- « Il faut en arriver à ne plus compter exclusivement sur les RPA pour ceux qui ont les moyens de payer, mais qui en bout de ligne n'en n'ont pas pour leur argent... des exemples récents, tout en monde en connaît. » (*)
- « Rendre plus accessible et faire connaître les services d'aide vestimentaire. » (*)
- « Cesser d'imposer les revenus de la régie des rentes du Québec. » (*)
- « Ne pas imposer les aînés qui désirent retourner sur le marché du travail afin d'avoir une meilleure qualité de vie. » (*)
- « Mettre à jour la Loi sur la santé et sécurité au travail concernant les personnes de 65 ans et +. » (*)
- « Légiférer les prix de résidences pour aînés, car les prix sont très élevés (souvent deux fois plus cher qu'une maison, donc même une personne qui reçoit un bon fonds de pension n'a presque plus rien en poche à la fin du mois.) » (*)
- « Indexer la RRQ au même barème que le salaire minimum. » (*)
- « Réviser le calcul du Supplément de revenu garanti. » (*)

¹¹ PEFSAD : Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique

SECTION C LES RECOMMANDATIONS

Pour apporter des correctifs, en ce qui concerne les revenus des personnes les plus démunies, les instances les mieux placées pour intervenir sont, à notre avis, les gouvernements qui peuvent utiliser divers moyens.

Actions sur le revenu

RECOMMANDATION # 1

Que les instances gouvernementales augmentent substantiellement le revenu de base des personnes âgées en situation de pauvreté afin d'assurer à tous l'atteinte du revenu viable reconnu par l'IRIS¹². Cela pourrait se traduire par des subventions, des allocations, des crédits d'impôt, etc.

R # 1.1 Que le Gouvernement du Canada bonifie substantiellement le Supplément de revenu garanti (SRG) et augmente le montant de revenu qui discrédite l'accès au SRG.

- Préciser les conditions d'accès au crédit d'impôt afin que cela serve aux personnes en situation de pauvreté et non à d'autres instances

R # 1.2 Que le Gouvernement du Québec instaure une allocation de supplément pour les personnes ayant un revenu faible (montant non imposable).

- Permettre aux aînés de travailler davantage sans être pénalisés sur leurs revenus de retraite
- Revoir et préciser les conditions d'accès au crédit d'impôt afin que cela serve aux personnes en situation de pauvreté et non à d'autres instances

Il est difficile de suggérer un montant. Il est préférable de présenter une mesure qui rapproche du REVENU VIABLE. Nous croyons qu'une allocation est préférable à un crédit d'impôt parce que la personne reçoit un montant plus tôt.

De plus, une amélioration des revenus pour les personnes en situation de pauvreté peut leur permettre de demeurer plus longtemps à leur domicile au lieu d'être obligé de s'en aller en CHSLD.

Actions sur les logements

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec augmente le nombre de logements sociaux en rendant disponible des unités Accès logis qui permettent la construction de nouveaux logements sociaux.

- Débloquer les Programmes concernant le sujet puisque le problème actuel est qu'il n'est pas possible d'en construire puisqu'aucune unité n'est disponible depuis plus de trois ans

¹² Institut de recherche et d'information socioéconomique du Québec

- Favoriser la construction de logements sociaux avec services de soutien à domicile en collaboration avec le CISSS-CA
- Promouvoir le soutien communautaire en logement social (mesure 36 d'*Un Québec pour tous les âges*¹³)
- Améliorer les conditions de logement des aînés par l'accroissement de l'offre de logements abordables (mesure 57 d'*Un Québec pour tous les âges*¹⁴)
- Améliorer les critères d'accès au logement abordable



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Actions par l'intermédiaire des soins de santé

RECOMMANDATION # 3

Il est recommandé au Gouvernement du Québec permettre aux personnes démunies financièrement de recevoir des services gratuits au niveau des soins oculaires, dentaires et auditifs.

- Donner des services de qualité

Actions auprès des organismes d'aide aux personnes en situation de pauvreté

RECOMMANDATION # 4

Que le Gouvernement du Québec et les organismes de philanthropie de soutiennent adéquatement les organismes d'aide aux personnes en situation de pauvreté notamment les banques alimentaires et l'aide au transport dans les milieux ruraux.

- Utiliser davantage la caractérisation des communautés comme outil pour connaître les conditions socioéconomiques des aînés et orienter des actions
- Soutenir davantage les personnes vivant en contexte de défavorisation (matérielles et sociales) afin d'assurer leur autonomie (une mesure de base)
- Renforcer et soutenir les interventions intersectorielles

RECOMMANDATION # 5

Que les Gouvernements du Canada et du Québec prennent des mesures rapides et efficaces pour contrôler et réduire l'inflation.

¹³ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>.*Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023*

¹⁴ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>.*Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023*

SECTION D DES AVIS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la rencontre de concertation du 23 novembre 2021, les participants ont été invités à choisir un des cinq sujets. Le traitement des propos recueillis a été fait selon un certain ordre. Pour avoir accès « Aux avis complémentaires », il faut aller sur le site de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

- **« Soins et soutien à domicile »**
Déposé le 21 février 2022 le site Web de la TCA-CA.
- **Isolement de certains aînés avec la pandémie**
Déposé le 28 février 2022 sur le site Web de la TCA-CA.
- **Âgisme**
Un avis sur ce sujet sera déposé en mars 2022.
- **Besoins en transport de certains aînés**
Un avis sur ce sujet sera déposé en mars 2022.
- **Pénurie de main d'œuvre**
Lors du traitement des propos du 23 novembre, il nous est apparu dans certains sujets que « La pénurie de main d'œuvre » devrait faire l'objet d'un AVIS spécial. Cela pourrait être possible après les travaux en cours. De plus, la TCA-CA aurait besoin de conseils de personnes spécialisées dans le domaine. Ce sujet est donc reporté à plus tard.

Rédaction

Ce document a été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA, avec la précieuse collaboration de M^{me} Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, ainsi que des judicieux conseils de M^{me} Annie Fréchette, organisatrice communautaire (CISSSCA DSPu) et étudiante à la Maîtrise en service social dont le projet de *Mémoire porte sur la pauvreté et l'imaginaire collectif*. Un merci à tous ceux qui ont contribué à l'amélioration de présent document, plus particulièrement un merci spécial à M^{me} Cécile Pelletier du Centre de Vie de Bellechasse pour des suggestions significatives concernant cet avis. Merci à M. Pierre Asselin, membre du Comité de direction, pour des suggestions de corrections.

La réalisation et la publication du présent AVIS ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.



TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES